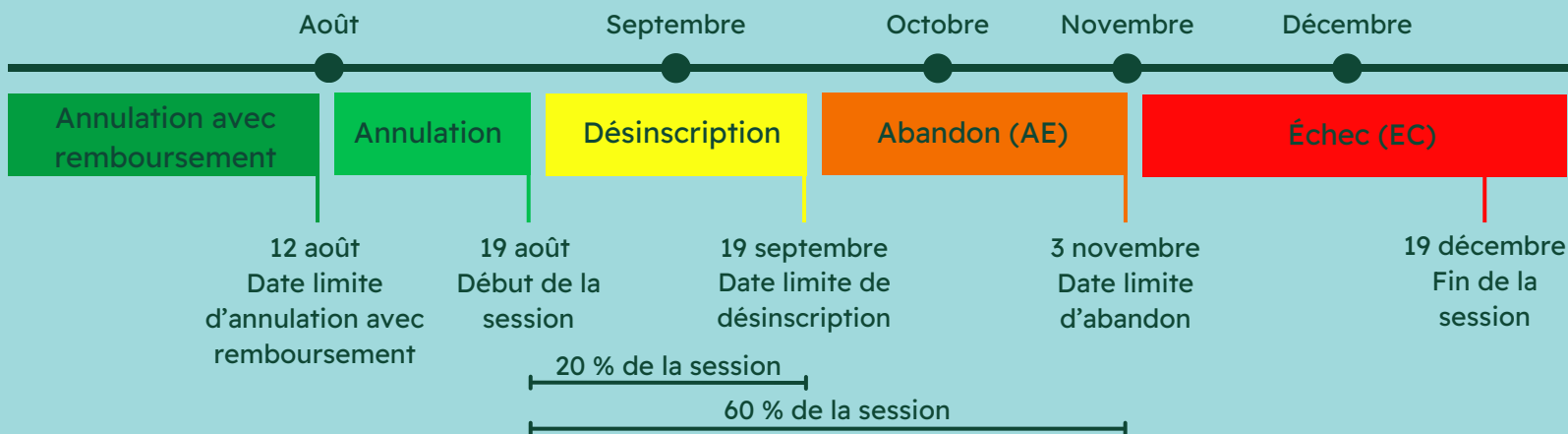




DÉSINSCRIPTION ET ABANDON DE COURS AUTOMNE 2025



Retirer ou interrompre un ou plusieurs cours est une décision importante qui peut entraîner des conséquences sur le cheminement scolaire, comme prolonger vos études. Il est fortement recommandé de rencontrer votre aide pédagogique individuelle (API) afin d'évaluer pleinement les implications de cette décision. Vous pouvez prendre rendez-vous à partir de ce code QR.



ANNULATION DE TOUS VOS COURS AVEC REMBOURSEMENT

- Annuler tous vos cours jusqu'au 12 août
- Attention : remboursement effectué si la demande est envoyée au secrétariat pédagogique de votre centre avant la date limite

ANNULATION DE COURS

- Retirer un ou des cours avant le début de la session
- Attention : peut affecter le statut étudiant (temps plein/temps partiel) et prolonger le cheminement scolaire.

DÉSINSCRIPTION DE COURS (Date limite correspond à 20% de la durée du cours)

- Retirer un ou des cours dès le premier jour de la session, jusqu'au 19 septembre
- Le ou les cours devront être repris à une autre session
- Une désinscription n'aura aucun impact sur votre Cote R
- Aucune mention n'apparaîtra sur le bulletin et ce sera sans échec
- Formulaire de désinscription de cours à remplir à partir d'Omnivox
- Attention : la désinscription peut affecter le statut étudiant (temps plein/temps partiel) et peut prolonger le cheminement scolaire

ABANDON DE COURS « AE » (Date limite correspond à 60% de la durée du cours)

- Interrompre un ou des cours entre le 20 septembre et le 3 novembre
- La mention « AE » apparaîtra sur le bulletin, mais ce sera sans échec
- Le ou les cours devront être repris à une autre session
- Aucun impact sur le statut étudiant
- Attention : l'abandon peut prolonger le cheminement scolaire et pourrait avoir des conséquences négatives lors d'une demande de renouvellement de documents d'immigration pour les étudiantes et étudiants internationaux.

IMPORTANT :

Les personnes étant inscrites à des cours intensifs devront respecter d'autres dates limites pour ces cours. Un MIO est envoyé en début de session de la part du secrétariat incluant les dates à respecter pour les cours concernés.